

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130627-2013\_B294-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2013  
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUIN 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B294**

**OBJET : Aménagement du territoire - Approbation du programme de travaux et lancement de l'opération de requalification d'un parking public au croisement de l'avenue Jean-Paul Coste et du viaduc SNCF à Aix-en-Provence**

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

**Excusé(s) avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri -

**Excusé(s) :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 27 JUIN 2013**

Rapporteur : Jean CHORRO

**Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures**

**Objet : Approbation du programme de travaux et lancement de l'opération de requalification d'un parking public au croisement de l'avenue Jean Paul Coste et du viaduc SNCF à Aix en Provence**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Par délibération N° 2010\_A112 du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant le quartier de la Mayanelle au Val Saint André à Aix en Provence.

Par délibération N° 2012\_B390 du 8 novembre 2012 le Bureau communautaire a approuvé la convention relative à la réalisation et au financement du projet de BHNS ligne B, entre L'Etat, L'Agence de financement des infrastructures de transport de France, et la Communauté du Pays d'Aix.

Par délibération N° 2012\_A192 du 14 décembre 2012 le Conseil communautaire a voté l'autorisation de programme du BHNS ligne B, et a inscrit un crédit de paiement de 440 000 € HT pour l'exercice 2013, montant correspondant à des frais d'études.

L'opération de requalification du parking public au croisement de l'avenue Jean Paul Coste et du viaduc SNCF à Aix en Provence fait partie des opérations d'accompagnement du projet BHNS ligne B, et anticipe la réorganisation du stationnement sur le tracé de cette infrastructure.

## Exposé des motifs :

Au croisement de l'avenue Jean Paul Coste et du viaduc SNCF à Aix-en-Provence se trouve une parcelle possédée par Réseau Ferré de France (RFF), sous convention d'occupation par la Ville d'Aix en Provence.

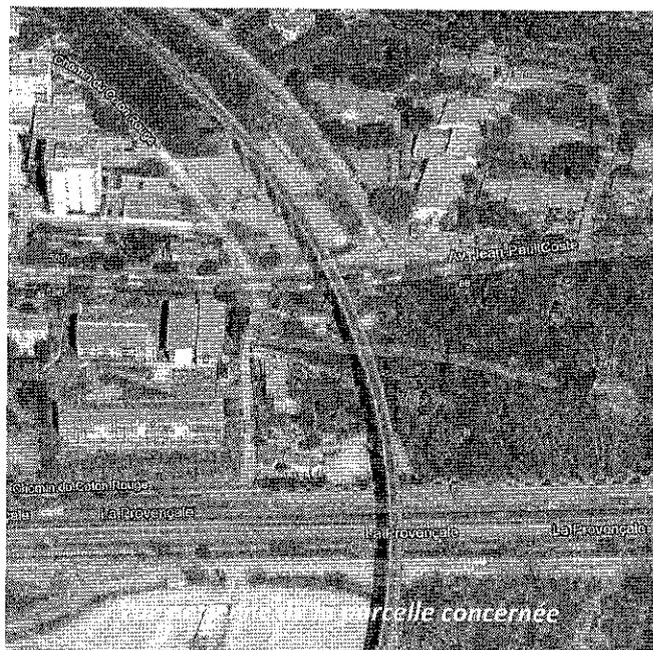
Cette parcelle sert actuellement de parking public, mais ses qualités fonctionnelles, paysagères et d'espace urbain ne sont pas optimisées.

En effet le revêtement y est en terre battue, l'éclairage public y est inexistant ce qui induit pour les usagers un sentiment d'insécurité.

En conséquence, ce parking est déserté la nuit, et l'effet qui s'en dégage le jour s'apparente parfois à une zone de stationnement sauvage sur un délaissé urbain...

Le présent rapport vise à proposer la requalification de ce lieu en véritable parking de proximité d'une cinquantaine de places (49). La qualité nouvelle qui sera apportée à son éclairage, mais aussi aux cheminements modes doux et espaces verts qui lui sont liés, permettra d'en faire un espace public embelli et fonctionnel, et mettra en valeur la qualité architecturale remarquable du viaduc. Cet équipement est réalisé en tant que mesure d'accompagnement du BHNS ligne B.

Par ailleurs, la pérennisation de cette zone de parking par la CPA s'inscrit dans les opérations de préfiguration du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ligne B : elle permettra aux usagers, habitants et commerçants du secteur de bénéficier dès à présent d'une véritable solution anticipant la réorganisation future du stationnement sur le tracé.



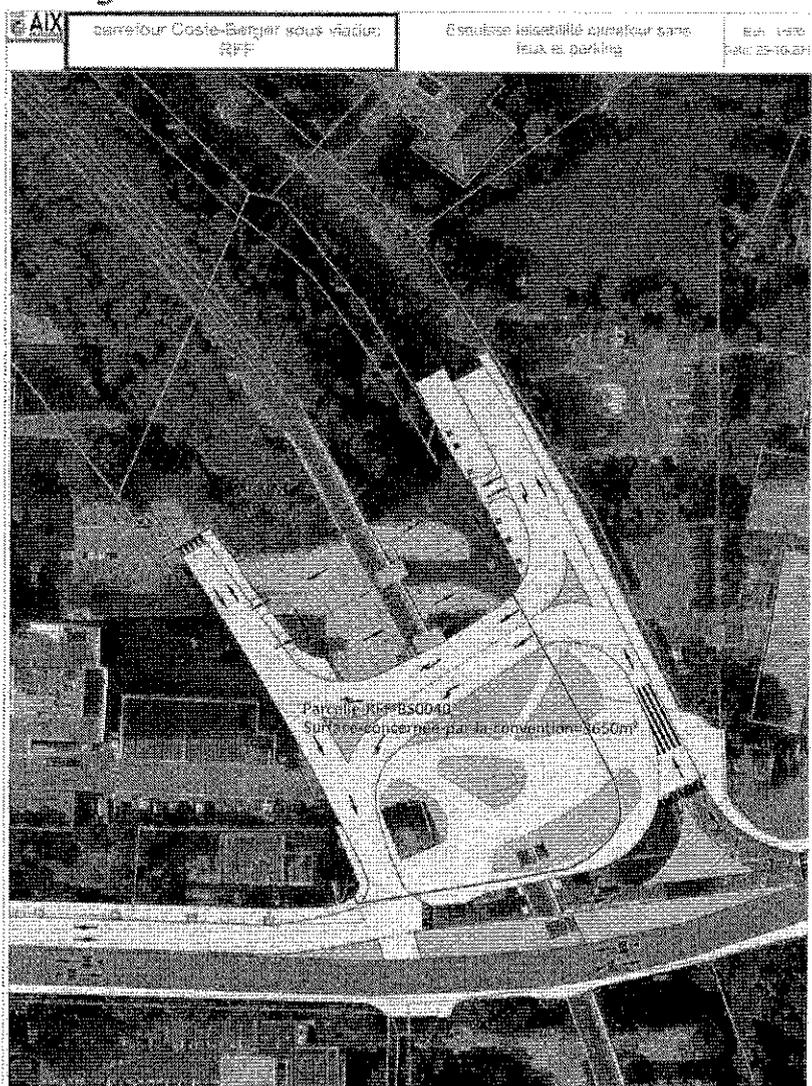
### **Foncier :**

Ce projet de requalification de surface se situe sur une emprise de 3650 m<sup>2</sup> appartenant à RFF. Dans le plan d'occupation des sols, elle est incluse dans l'emplacement réservé numéro 18: "emplacement réservé au profit de la Ville d'Aix en Provence pour réalisation d'un parking public".

Cette emprise est mise à la disposition de la Ville d'Aix en Provence via une convention d'occupation du domaine public ferroviaire, signée en 1993 avec RFF. Cette convention est aujourd'hui caduque car à reconduction tacite, ce qui entraîne sa nullité pour l'avenir.

Ainsi, une nouvelle convention d'occupation entre RFF et la Communauté du Pays d'Aix (CPA) est élaborée, et fait l'objet d'un rapport séparé pour autorisation de signature par Madame le Président.

### **Esquisse d'aménagement :**



## *Programme de travaux*

-Aménagement de 49 places de stationnement : mise en place d'un revêtement et mise en peinture sur la zone dédiée, et sur les chaussées des voiries d'accès (Partie Nord de la zone requalifiée). L'esquisse d'aménagement ci avant a été élaborée en concertation avec les services de la Mairie d'Aix en Provence.

-Aménagement d'un espace vert et paysager de qualité, avec cheminements piétons et mobilier urbain.

-Mise en place d'éclairage public sécurisant et mettant en valeur l'ouvrage du viaduc.

-Mise en place d'une signalétique adaptée

-Mise en place de protection pour prévenir d'éventuelles chutes de pierres depuis le viaduc.

NB : les travaux seront étudiés dans le détail avec la SNCF (exploitant du viaduc) afin de garantir à ses équipes techniques tous les accès nécessaires à leurs opérations d'entretien.

## *Coût de l'opération :*

-Le coût global de cet aménagement est estimé à 334 448 € HT,

-Le financement de ce projet est inclus dans l'enveloppe budgétaire du projet de BHNS ligne B (subventionné par l'Etat à hauteur de 7.2%).

-Le coût des études d'exécution (maîtrise d'œuvre + missions diverses) est estimé à 33 444 € HT (10% du budget total)

-Le coût des travaux est estimé à 301 004 € HT

## *Planning prévisionnel :*

Phase étude : juillet 2013

Début des travaux : septembre 2013

Livraison : décembre 2013

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération N° 2010\_A112 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 approuvant le programme général du projet du BHNS ;

VU la délibération N° 2012\_B390 du Bureau Communautaire du 8 novembre 2012 approuvant les conventions relatives à la réalisation et au financement des projets de BHNS lignes A et B ;

VU la délibération N° 2012\_A192 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 approuvant l'autorisation de programme du BHNS ligne B ;

VU l'avis de la Commission Transports en date du 11 juin 2013 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** le programme de travaux de requalification du parking public au croisement de l'avenue Jean Paul Coste et du viaduc SNCF à Aix-en-Provence;

➤ **APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement :

**334 448 € HT      soit    400 000 € TTC ;**

➤ **AUTORISER** le lancement de cette opération ;

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;

➤ **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits d'investissement du Budget Annexe des Transports Publics, opération 663 nature 21728

**OBJET : Aménagement du territoire - Approbation du programme de travaux et lancement de l'opération de requalification d'un parking public au croisement de l'avenue Jean-Paul Coste et du viaduc SNCF à Aix-en-Provence**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



- 3 - JUL. 2013